

F3 - L'ÉLABORATION DE L'ERRD EN ESMS (Etat réalisé des recettes et des dépenses)

1 journée – 6 heures

Les enjeux de la formation

Après la loi du 2 janvier 2002-2 qui avait profondément restructuré les modalités de fonctionnement des ESMS, remplaçant le droit des personnes accueillies au centre des dispositifs, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) est venue elle aussi apporter de nombreux bouleversements dans le secteur médico-social. Si elle poursuit les efforts en matière de protection des droits des personnes accompagnées, elle modifie aussi les relations entre les établissements et leurs autorités de contrôle et de financement. C'est ainsi que les ESMS doivent aujourd'hui composer avec de nouvelles modalités de tarification (la tarification à la ressource, matérialisée par l'obligation de produire des Etats Réalisé de Recettes et de Dépenses) mais aussi de nouvelles modalités de contractualisation (le CPOM). Cette responsabilisation des gestionnaires s'accompagne d'une nouvelle approche en termes d'analyse financière et de contrôle de gestion.

La présente proposition de formation consacrée à cette évolution de la tarification des établissements et services médico-sociaux et des outils budgétaires permettra un approfondissement des techniques d'analyse financière et une appropriation complète du cadre normalisé de l'ERRD.

Les objectifs opérationnels

- Comprendre les modalités de saisies et de contrôles de l'ensemble du cadre normalisé de l'ERRD
- Être en mesure de rédiger le contenu du rapport financier de l'ERRD
- Appréhender la logique de l'analyse financière
- Savoir calculer et analyser les principaux agrégats financiers permettant ainsi d'avoir un regard sur la solidité financière d'un établissement du point de vue de l'exploitation et du patrimoine ;

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'établissement ou services social ou médico-social (secteur PA, PH, AHI)
- Professionnels des services comptables et financiers, tous statuts confondus
- Agents des CCAS/CIAS
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€/jour (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).

Les retours des formés

2117 heures de formation entre 2018 et 2023

100% de satisfaction

« Un formateur pédagogue et concret, avec une parfaite connaissance du médico-social »



maxime.trouve@advisoria.fr



06.42.70.22.25